

Pays : Roumanie

Commission : Fiscalité

Problématique : Vers une harmonisation fiscale européenne qui encourage la compétitivité économique, tout en intégrant des dimensions écologiques et innovatrices ?

La Roumanie, située en Europe de l'Est, est un État membre de l'Union européenne depuis 2007 et adopte une politique économique fondée sur une croissance dynamique et une attractivité accrue pour les investissements étrangers. Dirigée par le Premier ministre Marcel Ciolacu et bénéficiant d'un système parlementaire, la Roumanie s'efforce de renforcer son intégration au sein du marché unique européen tout en préservant ses intérêts fiscaux nationaux. La question de l'harmonisation fiscale européenne, qui vise à réduire les disparités fiscales entre les États membres afin de garantir une concurrence loyale et un marché unique plus cohérent, est un défi majeur pour la Roumanie, qui cherche à concilier sa compétitivité économique avec les objectifs d'une convergence fiscale européenne tout en intégrant des dimensions écologiques et technologiques essentielles au développement durable.

La fiscalité joue un rôle fondamental dans le dynamisme économique de la Roumanie, qui a adopté un système de taxation compétitif afin d'attirer les investissements et de stimuler la croissance. Avec un impôt sur les sociétés fixé à 16 %, l'un des plus bas de l'Union européenne, et un régime fiscal favorable aux entreprises, notre pays a réussi à développer une économie en forte expansion, notamment dans les secteurs des technologies de l'information et de l'automobile. Toutefois, l'harmonisation fiscale européenne soulève des interrogations quant à la capacité de la Roumanie à maintenir sa compétitivité tout en se conformant aux règles communes visant à éviter le dumping fiscal et à garantir une meilleure redistribution des ressources au sein de l'Union européenne. En outre, les déséquilibres économiques entre les États membres rendent complexe la mise en place d'une politique fiscale unifiée, notamment pour les pays d'Europe de l'Est qui dépendent de régimes fiscaux souples pour soutenir leur développement.

Face à ces défis, la Roumanie a déjà engagé plusieurs initiatives en faveur d'une intégration fiscale européenne plus structurée. Elle a soutenu la directive sur la coopération administrative en matière fiscale (DAC), qui vise à renforcer l'échange d'informations entre les administrations fiscales des États membres afin de lutter contre l'évasion fiscale et l'optimisation abusive. De plus, notre pays participe activement à l'initiative BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) menée par l'OCDE, qui vise à prévenir les stratégies de transfert de bénéfices vers des juridictions à fiscalité réduite. La Roumanie est également favorable à une taxation plus équilibrée des multinationales, notamment par le biais du récent accord sur la taxation minimale de 15 % des grandes entreprises adopté au niveau international.

Dans le cadre de l'intégration des dimensions écologiques et innovantes dans la fiscalité européenne, la Roumanie s'est engagée à favoriser une transition vers une économie plus verte par le biais de réformes fiscales incitatives. En ce sens, elle soutient l'instauration d'une fiscalité écologique plus cohérente à l'échelle de l'Union européenne, notamment par l'adoption du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui vise à taxer les importations en fonction de leur empreinte carbone afin de garantir une concurrence équitable entre les producteurs européens et les entreprises étrangères. De plus, notre pays soutient la mise en place de crédits d'impôt pour les entreprises investissant dans les technologies propres et les infrastructures durables, dans le but de stimuler l'innovation tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, la Roumanie prône une approche équilibrée qui permet de répondre aux objectifs d'harmonisation fiscale tout en préservant les spécificités économiques de chaque État membre. Elle plaide pour une convergence fiscale progressive qui tienne compte des différences structurelles entre les économies européennes et qui encourage un alignement des politiques fiscales sans pour autant compromettre la croissance des pays en développement économique. En outre, la Roumanie défend le principe de subsidiarité en matière fiscale, estimant que les États doivent conserver une marge de manœuvre suffisante pour adapter leur fiscalité en fonction de leurs priorités nationales, tout en respectant les orientations générales de l'Union européenne.

Ainsi, tout en reconnaissant la nécessité d'une meilleure coordination fiscale au sein de l'Union européenne, la Roumanie insiste sur la nécessité d'une approche pragmatique et progressive qui

favorise la compétitivité économique et la durabilité environnementale. Attachée à la construction européenne tout en défendant ses intérêts économiques nationaux, elle se positionne en faveur d'une fiscalité européenne adaptée aux réalités économiques et sociales des États membres, en veillant à ce que l'harmonisation fiscale soit un vecteur de prospérité partagée et non un frein à la croissance et à l'innovation.